



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 30 juin 2024	Heure de départ 17 h		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp. : 21 °C)	Vent 20 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 1 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification Ø	Inscriptions totales 77/80	
Total des paris mutuels	\$ 327,251			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Rourke, Katelynn	Juge associé
--------------------------------------	---	---------------------

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un retrait hâtif a été opéré par les juges (rétention) du cheval, "WALKOFF Z TAM", et tenant compte de l'explication qu'a donnée son entraîneuse, Christina Miller, aucune sanction ne sera appliquée.
- Un retrait hâtif a été opéré par les juges (lésion) du cheval, "SUNNY BO", de la Course 5.
L'entraîneur, Stephane Pouliot, en a été averti.

Courses :

- William Roy a été autorisé à se retirer d'une course.

- Une variante d'une seconde a été autorisée du fait que la surface a été considérée comme instable par les participants.
1. **Enquête** au sujet du #3, "PULLYOUROWNSTRINGS", (Jimmy Gagnon), quant à la possibilité d'avoir quitté la surface de la piste dans le dernier virage.
Après avoir visionné la vidéo de la course, on a établi que le #3 avait effectivement quitté la surface de la piste en se rendant à l'intérieur du dernier pylône et qu'il avait ainsi obtenu un avantage inéquitable, ce qui constitue une infraction à la règle 18.08.02.01(c) de la CAJO.
Le #3 a terminé la course en 4^e position et a été placé en 5^e position.
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/EMuwn30iskc>
M. J. Gagnon sera présent pour l'examen au sujet de l'infraction à cette règle.
Rien d'autre à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Rien à signaler.
 6. Examen de la course avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille.
Le #5, "DE CHAIRMAN", (Guy Gagnon) a considérablement ralenti après avoir été immobilisé jusqu'à ce point et a gêné le #3, "TAHUY BREW", (William Roy), en reculant dans les rangs du peloton.
Le #3 a été signalé dans la statistique avec obstruction.
Aucun placement n'a été requis puisque le #5 a terminé en 9^e position (la dernière).
Rien d'autre à signaler.
 7. Examen de la performance du #4, "ROCKINMYDREAM, (Mike Healey), aux alentours du dernier virage.
Le #4 a heurté le dernier pylône sans pour autant sortir de la surface de la piste.
Aucune infraction signalée.
M. Healey a été averti quant à la nécessité d'éviter les pylônes.
Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. **Enquête et objection du conducteur** au sujet d'une potentielle obstruction faite par le vainqueur de la course, le #4, "FULL HORSE", (Jimmy Gagnon), au dernier arrivé de la course, "THE LIGHT SPEED", (Guy Gagnon), dans le dernier droit.

Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté avec les deux conducteurs (Guy Gagnon a déclaré que le #4 s'était éloigné, ce qui l'avait forcé à saisir son cheval. Jimmy Gagnon a déclaré qu'il n'avait pas interféré avec le #6.), on a établi que même si le #6 avait légèrement dévié, le #6 n'avait pas été gêné, ni saisi son cheval, ou subi d'obstruction.

L'objection a été rejetée.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/5oFMPzAPysM>

10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 7

Le #1, "ROYAL REGATTA", (2), pour \$ 10,500, par Michel Letarte, Jamie Copley, Jacob Copley et Kimberly Eaton (Mandy Archer entraîneur).